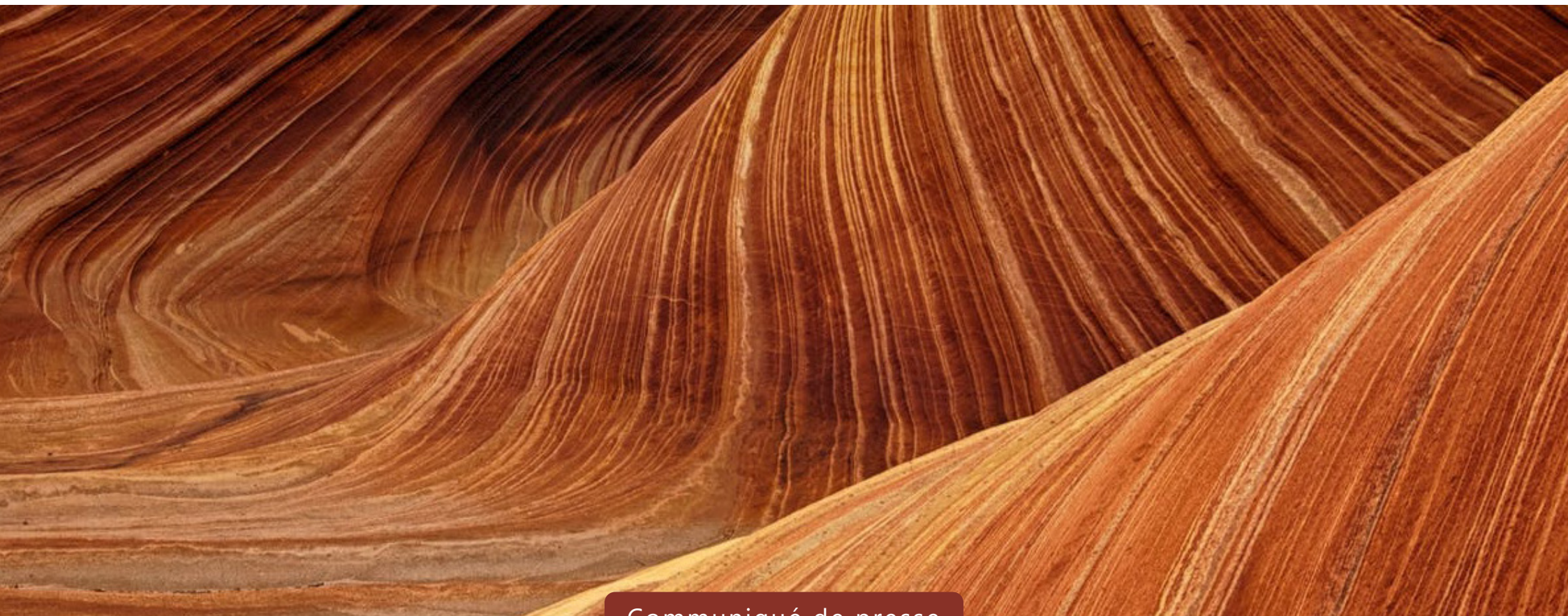




Bureau GDA



Communiqué de presse

Une nouvelle obligation de repérage avant-travaux de l'Amiante Environnemental : une démarche qui devient accessible à tous grâce à l'outil en ligne de Bureau GDA

Après le bâti, c'est au tour des sols d'être concernés par l'obligation d'effectuer un repérage avant travaux de l'amiante.

L'amiante, une substance cancérigène avérée pour l'Homme, peut en effet se trouver naturellement dans certains sols et sous-sols. Or, lorsqu'elle est inhalée, elle peut se déposer au fond des poumons et provoquer des maladies respiratoires graves.

Face à ce problème de santé publique, il faudra donc désormais rechercher tous les objets géologiques susceptibles de contenir de l'amiante environnemental dans les sols et les roches en place avant d'effectuer des travaux.

La norme Afnor NF P94-001 « Repérage Amiante Environnemental – Étude géologique des sols et des roches en place – Mission et méthodologie » a été publiée le 20/11/2021. Ensuite, après un temps d'adaptation, elle sera rendue obligatoire.

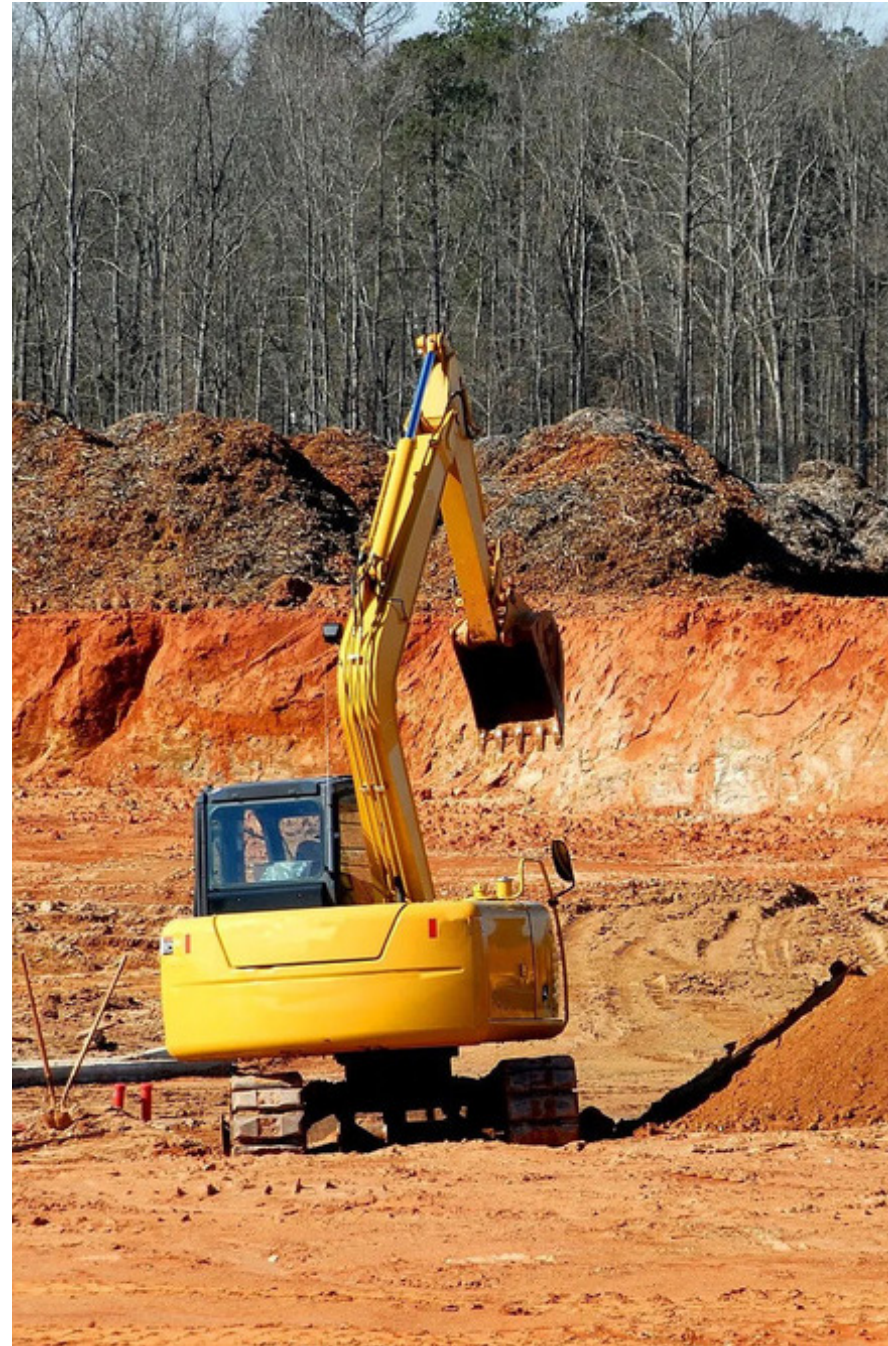
L'enjeu est de taille : si le donneur d'ordre doit évaluer au préalable tous les risques liés à l'opération envisagée, l'entreprise ou l'artisan en charge des travaux doit aussi adapter en conséquence ses moyens humains, techniques et de prévention.

Or, réaliser ce repérage amiante avant-travaux (RAAT) ne s'improvise pas ! Il faudra s'appuyer sur un géologue aux compétences spécifiques, mais aussi capable d'agir en totale indépendance et impartialité. A noter que les chantiers en cours ou à venir doivent désormais avoir fait l'objet d'un RAAT respectant scrupuleusement les spécifications de la norme P94-001, tout RAAT qui ne la respecte, même antérieur, ne saurait être considéré comme valable.

D'où l'intérêt de recourir aux compétences de **Bureau GDA, un bureau d'études géologiques spécialisé dans l'amiante environnemental.**

Animé par la volonté de rendre les repérages accessibles au plus grand nombre (coûts et délais modérés), il propose notamment un outil "nouvelle génération" pour effectuer le Repérage Amiante Environnemental A0 en ligne.

Il est ainsi possible de recevoir un rapport valide et conforme aux normes en vigueur en 72 heures seulement.



Le repérage : une nécessité pour prévenir les risques des entreprises

Le code du travail impose depuis la loi du 8 août 2016 (loi 2016-1088 dite 'El Khomri') une obligation claire de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute intervention.

Le décret du 9 mai 2017 prévoit la création d'un vrai repérage amiante avant-travaux, y compris de l'amiante environnemental, à partir d'octobre 2020.

C'est dans ce contexte qu'est publiée la nouvelle norme NF P94-001, qui définit l'état de l'art en la matière et qui deviendra d'application obligatoire (probablement d'ici 2023).

Le donneur d'ordre doit donc désormais :

- Effectuer un repérage avant-travaux en respectant des règles strictes ;
- Informer, le cas échéant, toutes les entreprises intervenantes du risque d'amiante dans les chantiers portant sur des sols et roches en place.



En pratique, sont donc concernés : les reconnaissances géotechniques et forages, les fondations pour tous types de construction, les travaux souterrains, les mines et les carrières, les terrassements de tous types (routes, VRD...).

Mais faut-il s'attendre alors à subir des coûts et des délais supplémentaires importants alors que la plus-value sanitaire ne semble pas évidente à de nombreux acteurs du secteur ?

Pas du tout ! Contrairement aux idées reçues, il est tout à fait possible de **s'acquitter de cette obligation rapidement et à un prix accessible.**

Bureau GDA réalise tous les repérages géologiques avant-travaux A0, A1 et A2, ainsi que les suivis de chantiers A3 et A4, **toujours en conformité avec les textes applicables.**

Sa force : une équipe qui dispose d'une expertise conjointe en Géologie (spécifique de la fibrogenèse : mécanisme favorisant l'apparition d'amiante naturel) et en Développement informatique. Elle a ainsi la capacité de **proposer des solutions innovantes** et un **accès grand public aux repérages.**

Bureau GDA, c'est aussi une double expérience "recherche publique" et "industrie privée" qui apporte une réelle valeur-ajoutée.

Au-delà de l'excellence et de la rigueur scientifique apportés, notre bureau allie pragmatisme et pédagogie pour répondre aux attentes des acteurs du secteur. Notre démarche est en phase avec la réalité du terrain telle qu'ils la vivent : nous parlons leur langage et comprenons leurs besoins.

Outil GDA0 : commander un repérage A0 en ligne en quelques clics et sous 72 h

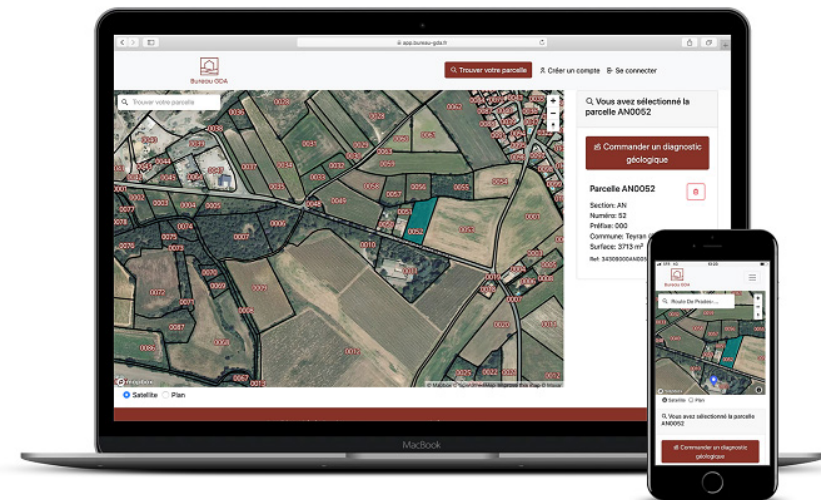
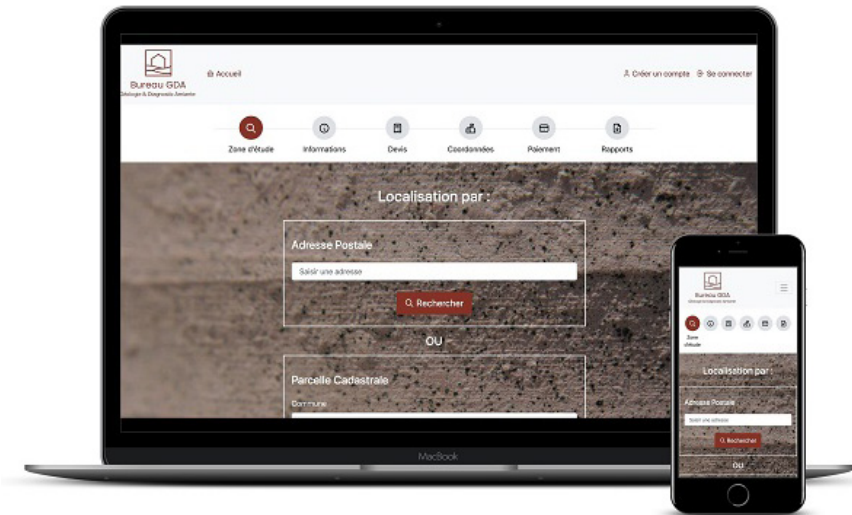
Le premier niveau de repérage Amiante Environnemental, le niveau A0, permet de déterminer s'il y a ou pas un risque sur une zone donnée.

Un géologue expert doit donc, dans un premier temps, étudier les données géologiques pré-existantes sur la zone (recherche documentaire). Si l'analyse du contexte géologique le permet, il pourra confirmer rapidement l'absence de risque et garantir la sécurité du chantier.

Dans ce cas, le donneur d'ordre sera donc libéré de toutes ses obligations réglementaires concernant ce risque sanitaire.

Pour permettre à toutes les entreprises & collectivités de gagner du temps et réaliser des économies substantielles, Bureau GDA a donc développé **l'outil en ligne GDA0**.

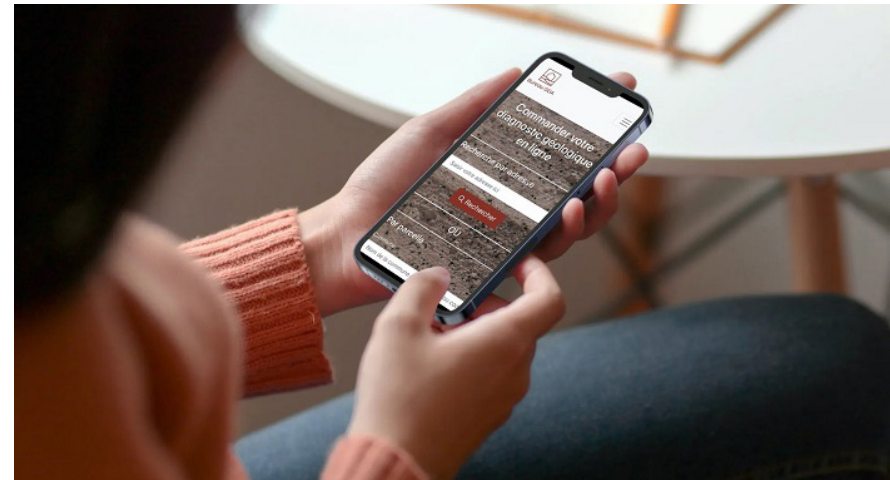
Cette appli "nouvelle génération", **accessible 24 h/24 et 7 j/7** permet de recueillir en quelques clics toutes les informations via une interface intuitive. Il ne reste plus qu'à valider sa commande, via un système de paiement sécurisé en ligne, pour **recevoir l'étude détaillée sous 72 h en format PDF**.



Les (grands) petits plus de l'outil GDA0

- Une **meilleure sécurité sur les chantiers** : le client est informé en cas de risque et peut prendre les mesures nécessaires à la protection des travailleurs et des riverains ;
- Une totale **fiabilité** : les rapports sont strictement conformes aux règles de l'art et normes en vigueur ;
- Une **sécurité juridique** optimale : cette mise en conformité permet d'éviter des amendes administratives, mais aussi des poursuites pénales en cas de déclenchement de maladies liées à l'amiante ;
- **Ultra-rapide** : tout se fait en ligne, immédiatement, et le rapport est reçu dans un délai record ;
- Des **économies substantielles** : le tarif du rapport est très compétitif, car le géologue consacre moins de temps au recueil d'informations ;
- Si besoin d'études complémentaires : **une mise en relation directe avec des experts** disposant déjà des premières informations pour intervenir plus rapidement ;
- **Capitalisation du savoir** : l'outil GDA0 permet de capitaliser les différentes études réalisées par Bureau GDA et d'autres sources afin d'en faire bénéficier tous les clients à venir ;
- **Zéro papier** : démarche 100 % dématérialisée et 100 % compatible avec le travail à distance ou les professionnels en déplacement fréquents.

Un Blog pour suivre et décrypter l'actualité de l'amiante environnemental



Encore trop méconnu, l'amiante environnemental a pourtant un lourd impact au niveau de la santé publique.

Pour sensibiliser tous les acteurs concernés, informer sur l'évolution réglementaire et répondre à toutes les questions que peuvent se poser les professionnels du BTP ou de l'environnement, Bureau GDA propose **un blog très documenté et axé sur le concret**.

Voici un petit aperçu des thématiques abordées :

- Qu'est-ce qu'un Repérage Amiante Avant-Travaux (RAAT) ?
- Pourquoi l'Amiante environnemental doit-il être considéré comme un problème national ?
- Est-on concerné par ce sujet quand on achète un terrain ?
- Quels sont les effets sur la santé de l'amiante environnemental ?
- Une norme pour les repérages amiante avant-travaux dans les sols et les roches en place ?

A propos des fondateurs



Brice SEVIN

Docteur en géologie, Brice a contribué au sein du Service Géologique de la Nouvelle-Calédonie aux groupes d'études et de travail ayant permis la mise en place d'une réglementation spécifique concernant l'amiante environnemental en Nouvelle Calédonie.

Il est l'un des spécialistes français du sujet, maîtrisant les disciplines nécessaires à l'identification des conditions géologiques favorisant l'apparition d'amiante naturel (roches dite asbestiformes).



Xavier DELAMOTTE

Ingénieur Centrale Paris, Xavier est Tech Lead Full Stack sur des projets ambitieux depuis de nombreuses années. Il maîtrise l'ensemble des techniques informatiques nécessaires que cela soit pour l'interface client ou pour l'algorithme d'assistance à la rédaction du rapport.



Vincent PERIN

Ingénieur Mines Paris, Vincent a été exploitant minier sur des terrains à risque amiantifère et évolué ensuite dans divers secteurs de l'industrie. Au sein du Bureau GDA, il est chargé de la gestion de projet, ainsi que du développement commercial et stratégique.



Bureau GDA

La genèse du Bureau GDA

Bureau GDA est né des amitiés de longues dates que Vincent entretient avec Brice et Xavier.

Pendant le premier confinement, de retour de Nouvelle-Calédonie, Brice se plonge dans l'évolution prévue de la réglementation sur l'amiante environnemental.

Très vite, le trio décide de travailler ensemble, malgré la distance (Montpellier, Rennes, Londres) et la crise sanitaire, pour proposer des repérages de qualité au plus grand nombre.

Pendant un an, ils collaborent étroitement pour développer Bureau GDA et leur outil de Repérage d'Amiante Environnemental en ligne.

Aujourd'hui, Bureau GDA ambitionne de devenir l'acteur incontournable du repérage avant travaux d'amiante environnemental et de toutes les thématiques afférentes : formations, études spécifiques hors norme, conseil à l'intégration de ce risque dans le système de management de la sécurité au travail des entreprises, fourniture de solutions logicielles pour d'autres bureaux d'études géologiques.

Pour en savoir plus

Plaquettes: <https://www.bureau-gda.fr/docs>

Site web : <https://www.bureau-gda.fr/>

Blog : <https://blog.bureau-gda.fr/>

L'outil GDA0 : <https://www.bureau-gda.fr/reperage-a0-en-ligne>

 <https://www.facebook.com/GDABureau/>

 <https://www.instagram.com/bureaugda/>

 <https://www.linkedin.com/company/bureau-gda/>

Contact presse

Vincent PERIN

Mail : vincent.perin@bureau-gda.fr

Tél : 07 82 64 75 21